

INSTAURER LA CONFIANCE DANS LES RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

MARCHE À SUIVRE

4

LUTTE ANTI-CORRUPTION



La corruption se définit par la volonté d'offrir, de donner, de proposer ou de recevoir un versement d'argent ou tout autre objet de valeur dans le but d'influencer une action, une décision, d'obtenir ou de conserver une affaire en retour. Chacun doit être vigilant et rapporter tout cas de corruption, ou de suspicion de corruption à son manager ou *Compliance officer*.

5

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS



Les cadeaux et invitations d'affaires sont des marques de courtoisie données ou reçues de la part ou au bénéfice d'un partenaire (cadeaux, repas, invitations à des salons, divertissements, voyages, etc.). Même si les coutumes varient selon les pays, une règle s'impose : l'échange de cadeaux ne doit pas influencer nos décisions d'affaires. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter la procédure « anti-corruption et cadeaux » de CLS accessible sur l'intranet.

6

PAIEMENTS DE FACILITATION



Ces paiements sont des paiements non officiels versés à des agents publics afin d'accélérer ou de garantir la performance de tâches administratives (obtention d'un visa, contrôles douaniers, etc.). Nous devons donc notamment, veiller à ce que nos intermédiaires n'effectuent pas ce genre de paiements et nous nous interdisons d'en effectuer.

7

CONFLITS D'INTÉRÊTS



Il y a conflit d'intérêts quand nos intérêts personnels interfèrent avec les intérêts de CLS. Au travail et pendant le temps libre, rien de ce que nous faisons ne doit entrer en conflit avec nos responsabilités professionnelles.

Soyons transparents, et en cas de doute, posons la question à notre manager ou à notre *Compliance officer*.

8

INTERMÉDIAIRES COMMERCIAUX



La conduite éthique des affaires passe également par celle de nos intermédiaires commerciaux. Ainsi nous devons faire preuve de diligence avant de choisir un partenaire. Au quotidien, ou à chaque nouvel accord commercial, examinons rigoureusement nos agents, représentants, distributeurs, etc. dans le but de détecter tout signe de conduite illégale ou contraire à l'éthique de ses activités.



PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS



Chaque salarié doit prendre connaissance des dispositions de notre Code de conduite et participer activement à sa mise en œuvre dans l'exercice de ses missions. Tout collaborateur, toute personne ou tiers, peut utiliser la procédure d'alerte prévue à cet effet. Des contacts au sein de l'entreprise sont là pour vous aider à prendre les bonnes décisions. N'hésitez pas à solliciter votre manager, les ressources humaines ou votre *Compliance officer*.



CODE DE CONDUITE DE POCHE

Notre engagement en matière d'intégrité et de responsabilité





C'est parce que nous construisons le monde dans lequel nous vivons que nous avons le devoir d'adopter la conduite la plus irréprochable dans notre façon de mener nos affaires et notre vie professionnelle.

Je souhaite que tous les salariés de CLS et tous nos partenaires œuvrent ensemble pour construire une entreprise humaine et équitable.

LE MOT DU PRÉSIDENT



La mise en place de ce Code de Conduite qui constitue la pierre angulaire de notre programme en matière d'éthique et de conformité a pour but de veiller à ce que les valeurs fondamentales du groupe soient totalement intégrées dans nos activités professionnelles quotidiennes et dans nos relations avec nos collègues, clients, fournisseurs, actionnaires et toutes les parties prenantes.

Je vous remercie de suivre notre Code, de vivre nos valeurs et d'agir de manière responsable et éthique.

Christophe Vassal,
Président du Directoire de CLS



QU'EST-CE QUE C'EST ?



Notre Code de conduite rassemble les principes, les pratiques et les politiques sur lesquels nous nous appuyons pour mener nos affaires. Il formalise les comportements responsables que nous tous devons respecter dans nos activités professionnelles, quel que soit notre poste, notre situation géographique et que nous soyons rattachés à CLS, à un bureau ou à une filiale de CLS. La version intégrale du Code de conduite est disponible en ligne : <https://www.cls.fr/engagements>

1

RESPECT AU TRAVAIL



Nous nous engageons à :

Lutter contre toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Combattre toute forme de travail forcé ou obligatoire et à participer à l'abolition du travail des enfants en vérifiant, notamment, les pratiques de nos fournisseurs, sous-traitants et intermédiaires commerciaux.

Identifier et mettre fin le plus rapidement possible à toute forme de harcèlement sexuel ou moral ou tout type de comportement inapproprié notamment, l'utilisation sur le lieu de travail de drogues ou de boissons alcoolisées.

2

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ



CLS veille à assurer à tous ses collaborateurs l'équité en matière d'emploi et de développement en garantissant l'égalité des chances sur des critères objectifs. CLS bannit à ces égards toute forme de discrimination. Ainsi chacun doit, notamment, éviter tout comportement discriminatoire et baser toute décision relative à l'emploi uniquement sur le mérite de la personne.

3

PROTECTION



Nous nous engageons à respecter, et à protéger, dans le respect de la loi, les données personnelles de nos salariés, clients, fournisseurs, etc.

Nous protégeons les biens de CLS par l'entretien, la gestion et l'utilisation responsable et efficace de ces derniers (lutte contre le gaspillage et prévention du vol). Nous appliquons notre Charte de sécurité informatique.

Nous protégeons, au quotidien, les données confidentielles ou stratégiques de notre société.

**Pour toutes questions
relatives à la Compliance,
contactez :**

compliance@cls.fr

[https://www.cls.fr/
engagements](https://www.cls.fr/engagements)